



1872

Avis de Course Coupe des Arpèges 21 Juillet 2018 Société Nautique de Larmor Plage

1. RÈGLES

La régata sera régie par :

- 1.1. Les règles telles que définies dans les *Règles de Course à la Voile* (RCV),
- 1.2. Les prescriptions nationales applicables aux concurrents étrangers précisées en annexe « Prescriptions » si nécessaire,
- 1.3. Les règlements fédéraux FFV,
- 1.4. La partie B section II du *Règlement International pour Prévenir les Abordages en Mer* (RIPAM) quand il remplace les RCV du chapitre 2,
- 1.5. Les instructions de course (IC),
En cas de contradiction avec une traduction de cet avis de course, le texte français prévaudra.

2. ADMISSIBILITÉ ET INSCRIPTION

2.1. Admissibilité

La régata est ouverte à tous les Arpèges construits par le chantier Dufour. Ces bateaux devront être en règle avec leur autorité nationale (francisation et division 240 pour les bateaux français), armés pour une navigation côtière et **équipés d'une VHF fixe de 25W en état de marche.**

2[Tapez le texte]

2.2. Inscriptions

2.a) Les bateaux admissibles s'inscriront, au plus tard le 6 juillet 2018 auprès de l'Association des Passionnés d'Arpège.

2.b) Après cette date, pour des questions de logistique, places de port et repas, les organisateurs se réservent le droit de refuser une inscription tardive.

Les concurrents possédant une licence FFVoile doivent présenter au moment de leur inscription les documents suivants :

- Leur licence FFVoile mention « compétition » valide attestant la présentation préalable d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition ;
- Ou leur licence FFVoile mention « adhésion » ou « pratique » accompagnée d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition de moins d'un an
- Une autorisation parentale pour les mineurs ;
- Le certificat de jauge ou de conformité du bateau ;

3. DROITS A PAYER

Droits requis	Inscription à la date nominale (3.2a)
Pour le bateau	40 €

Pour les prestations à terre : repas le 21 juillet	Inscription à la date nominale (3.2a)
Par personne	25 €

4. PROGRAMME

Vendredi 20 juillet 2018 de 10h00 à 11h30 sous le chapiteau devant la Capitainerie de Port Louis :

- Confirmation des inscriptions. *Rappel* : un concurrent qui ne présente pas les tous les documents demandés pour le bateau et l'équipage ne peut être inscrit et ne doit pas participer à la régata.
- 19h00 : Pot d'accueil des équipages sous le chapiteau devant la Capitainerie de Port Louis
- 19h30 : Briefing des skippers

Samedi 21 juillet 2018

- **Mise à disposition du Comité de Course à 10h00**
- 1 ou 2 régates le matin et l'après-midi
- Retour à Port Louis vers 17h30
- 19h00 : Proclamation des résultats sous le chapiteau devant la Capitainerie de Port-Louis
- 19h15 : Apéritif
- 20h00 : Dîner des équipages pour les équipiers inscrits.

5. INSTRUCTIONS DE COURSE

Les Instructions de Course et leur annexe parcours seront remises à chaque équipage lors de la confirmation de son inscription.

6. LES PARCOURS

Les parcours seront du type côtier - Les marques de parcours seront précisées dans les IC.

7. SYSTÈME DE PÉNALITÉ ET CLASSEMENT

La RCV 44.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par la pénalité d'un tour (un virement et un empannage)



- 7.1. 1 course doit être courue pour valider la compétition.
- 7.2. Quand moins de 5 courses ont été validées, le classement général d'un bateau sera le total de toutes les courses.
- 7.3. Le système de classement est le Système de Points à Minima.

8. PLACE AU PORT

Les concurrents régleront leur place au port directement à la capitainerie du port, moyennant 12 euros par nuit d'escale entre le 19 et le 22 juillet 2018 inclus.

9. EMARGEMENTS

L'émargement obligatoire sera fait par VHF sur le canal de course ou par signalement au bateau comité environ 20 minutes avant la procédure de départ (Nom du bateau/numéro de voile/nombre de personnes embarquées) Un concurrent non émarginé sera qualifié comme DNC (did not course)

Les équipages sont tenus de porter leur dispositif de flottabilité individuel lorsque le comité de course arbore le Pavillon Y ou le demande par VHF sur le canal de course ; les concurrents doivent veiller le canal VHF de course pour recevoir, si besoin, les instructions du comité de course ; Un concurrent qui se retire doit le signaler au comité de course par VHF ou téléphone ;

10. PRIX

Des prix seront remis aux trois premiers ainsi qu'à l'ensemble des équipages participants à l'épreuve.

11. DÉCISION DE COURIR

La décision d'un concurrent de participer à une course ou de rester en course relève de sa seule responsabilité. En conséquence, en acceptant de participer à la course ou de rester en course, le concurrent décharge l'autorité organisatrice de toute responsabilité en cas de dommage (matériel et/ou corporel).

12. HEURES DE LA MARÉE A PORT-TUDY

Date	Heure	Hauteur	Coef.
21 juillet	BM 06h19	1,85 m	52
	PM 12h37	4,10 m	
	BM 18h49	1,95 m	49

13. CONTACT POUR L'ORGANISATION DE L'ÉPREUVE

- Société Nautique de Larmor Plage : snl.larmor@wanadoo.fr – Tél. 07 81 07 75 99
- Association des Passionnés d'Arpège : Caroline Gaudy – 07 89 06 60 13